

PTI

PREMIER TÉMOIN INCENDIE

OBJECTIFS



Acquérir ou maintenir les connaissances permettant à toute personne de l'établissement de mettre en œuvre les moyens de premiers secours et exécuter les diverses manœuvres nécessaires à la lutte contre l'incendie.

DURÉE



2 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANT



Maximum 12 personnes.

PERSONNES CONCERNÉES



Tout le personnel de l'entreprise.

DIVERS



Remise d'un livret à chaque stagiaire.

VALIDATION



Attestation individuelle de formation.

PROGRAMME

Dans le cadre de la formation à la manipulation des extincteurs, les thèmes suivants seront abordés :

Théorie :

- Les consignes incendies de votre entreprise.
- Les différents numéros de secours.
- Les différents extincteurs de votre entreprise.
- Principes de fonctionnement.

Exercices pratiques :

Extincteurs sur feux réels, les différents thèmes ci-après font partie des thèmes abordés :

- Feu d'hydrocarbures.
- Feu dans une armoire électrique.
- Feu de poubelle.
- Feu de friteuse.
- Feu d'ordinateur ou de téléviseur.
- Feu sur une personne (mannequin).

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Code du travail : Art. L.4141-2 :

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- Des travailleurs qu'il embauche,
- Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique,
- Des salariés temporaires, à l'exception de ceux auxquels il est fait appel en vue de l'exécution de travaux urgents nécessités par des mesures de sécurité et déjà dotés de la qualification nécessaire à cette intervention,
- A la demande du médecin du travail, des travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins vingt et un jours.

Cette formation est répétée périodiquement dans des conditions déterminées par voie réglementaire ou par convention ou accord collectif de travail.

Art. R.232-12-17 :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».